

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-96

Séance du 18 décembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 20

Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Monsieur Hervé BOULADE donnant procuration à Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ donnant procuration à Madame Isabelle CALMET, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Bernard TROUILHET donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Françoise HOULES

Objet de la délibération : Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn aval : Dispositif Objectif SOL – Signature accord de consortium de réalisation

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn aval porte le projet Objectif SOL « Agriculture, Eau, carbone, Biodiversité », lauréat en mai 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt de France 2030 « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ».

Ce projet vise à accompagner les agriculteurs volontaires pour évoluer vers l'agriculture de conservation des sols.

Le développement de l'agriculture de conservation des sols constitue en effet un levier d'emprise surfacique majeur pour répondre aux objectifs des politiques publiques relatives à l'eau (quantité et qualité), au carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serres et stockage local du carbone) et à la biodiversité, tout en contribuant à l'adaptation de l'agriculture aux effets du dérèglement climatique. Cependant, cette évolution implique une prise de risque technique et de nouveaux investissements pour les agriculteurs.

Aussi, l'ambition d'Objectif SOL est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux concernés pour lever ces freins techniques et financiers à la transition des agriculteurs, en proposant une transition à 0 surcoût pendant 3 ans pour chaque agriculteur volontaire. Ce dispositif doit permettre, à terme, d'augmenter la visibilité de l'agriculture de conservation sur le territoire et de susciter l'intérêt des agriculteurs pour ces pratiques.

La maturation du projet (2023-2025) pour étayer sa faisabilité est désormais finalisée. Elle est formalisée par le rapport d'engagement et ses 9 fiches actions, ainsi que par la maquette budgétaire et l'accord de consortium de réalisation correspondants.

Sur l'aspect technique, le projet propose aux agriculteurs volontaires une prise en charge à 100% pendant 3 ans des surcoûts suivants :

- Formations techniques obligatoires à l'agriculture de conservation ;
- Accompagnement technique renforcé et individualisé, ainsi que la constitution de collectifs techniques, centrés sur des agriculteurs d'ores et déjà experts. Les journées techniques organisées dans le cadre d'Objectif SOL seront aussi ouvertes aux agriculteurs non engagés dans Objectif SOL ;

- Fourniture d'agroéquipements spécifiques (semoirs à semis direct et fissurateurs) cédés définitivement aux CUMA et remboursement de semences de couverts végétaux ;
- Apport de déchets verts broyés sur les exploitations engagées afin de faire remonter les taux de matières organiques dans les sols ;
- Mise en place d'infrastructures agroécologiques (haies, milieux humides...) sur les fermes.

Le projet s'étalant sur la période 2026-2030, il est prévu d'accompagner 3 vagues successives d'agriculteurs (2026-2028, 2027-2029, 2028-2030) avec un objectif de 140 agriculteurs (correspondant à 8 300 ha). L'entrée dans le dispositif Objectif SOL implique un maintien des pratiques par l'agriculteur pendant 2 ans après les 3 années d'accompagnement.

Juridiquement, le modèle de l'aide économique envisagé est conforme à l'aune des réglementations nationale et européenne (*étude juridique du Cabinet SEBAN, financée par la Banque des Territoires durant la phase de maturation*).

Concernant le financement du dispositif, les 25 structures membres du consortium de réalisation contribuent directement, ou indirectement, au budget global d'Objectif SOL qui s'élève à 9,3 millions d'euros sur 5 ans. Les engagements de ces membres sont formalisés dans l'accord de consortium joint à la présente délibération. Ces engagements ne seront effectifs qu'une fois les conventions de financement France 2030 et de l'AEAG signées. Ces dernières porteront le subventionnement du projet à près de 80%.

Dans le cadre de l'accord de consortium de réalisation du dispositif Objectif SOL « Agriculture, eau, carbone, Biodiversité » et au titre de la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » de la Communauté de Communes s'engage à contribuer au financement (*financement du reste à charge de 20%, via le Syndicat Tarn aval*) :

- des semoirs à semis direct,
- du service complet ou des prestations des entreprises de travaux agricoles,
- des semences de couverts végétaux

nécessaires aux agriculteurs situés sur son périmètre administratif, durant les 5 années du dispositif (de 2026 à 2030), dans la limite d'un montant total de 420 278 € et d'un reste à charge de 84 056 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Centre Tarn ;

Vu les statuts du SMBVTAv en date du 25 juin 2025 ;

Vu l'accord de consortium pour la phase de réalisation du dispositif Objectif SOL ;

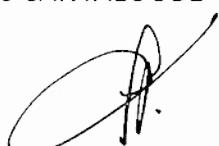
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'accord de consortium de réalisation du dispositif Objectif SOL « Agriculture, eau, carbone, Biodiversité » qui précise les engagements prévisionnels maximum de la Communauté de Communes ;
- d'habiliter le Président à signer l'accord de consortium et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,
- de désigner Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE comme représentant au sein du comité de pilotage du consortium.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,
Françoise HOULES

